



2 enfants de 2 pères différents, mais problème de garde pour un s

Par **aeryn59**, le **02/12/2014** à **21:22**

bonjour,

en couple depuis 6 ans, rien n'allait plus depuis 8 mois; j'ai pris la décision d'arrêter les frais, autant pour moi que pour mes deux enfants (ma fille de 9 ans et mon fils de 5 ans)(la situation devenant invivable à la maison): voilà pour les grandes lignes.

*nous n'étions pas mariés et je suis déjà maman d'une fille dont j'ai la garde (la grande sœur de mon fils).

*mon ex-conjoint veut la garde alternée voir totale pour notre fils, alors que moi je souhaite la garde totale.

*mon ex-conjoint estime que sa situation est plus stable que la mienne (il a trouvé une autre copine deux semaines après notre séparation, et avec laquelle il vit depuis 1 mois;je travaille en 2*8;j'ai du trouver une nourrice; je suis célibataire; j'ai 2 enfants de 2 pères différents) et que de ce fait, il obtiendra la garde de notre fils facilement.

*pour ma part, je ne veux pas que mes enfants soient séparés : j'ai passé les trois premières années de sa vie auprès de mon fils en congé parental, il a toujours vécu avec moi(sa mère) et sa grande sœur, ils sont très proches l'un de l'autre, très complices;je me démène pour pouvoir offrir tout ce qu'il faut à mes enfants; j'ai toujours tout géré : papiers, école, factures...

*mon ex et moi avons chacun un CDI, une maison. pour l'instant notre fils va toujours dans la même école en grande section, mais l'année prochaine son père veut le faire changer d'établissement (étant persuadé qu'il obtiendra la garde et que le juge ira dans son sens) : pour l'entrée en CP, je m'y oppose catégoriquement!

*mon ex a une avocate (qui gère aussi ses problèmes de séparation d'avec son autre ex, avant notre histoire, il y a plus de 6 ans donc); n'étant pas mariés, je n'ai pas voulu m'embarquer dans une guéguerre par avocats interposés, et préfère me défendre seule face au JAF;

* mes questions :

~est-ce que je peux espérer obtenir la garde totale de mon fils et ainsi faire en sorte que mes enfants puissent continuer de vivre ensemble?

~est-ce que je ne suis pas trop arrogante en ne prenant pas d'avocat?

je me suis "un peu " lâchée, mais merci de prendre le temps de me lire , et si possible de répondre à mes questions.

Par **domat**, le **03/12/2014** à **10:08**

bjr,

le père de votre fils a les mêmes droits (et devoirs) que vous sur cet enfant.

donc votre ex a le droit de demander également d'avoir la garde de cet enfant.

c'est le JAF qui décidera en fonction des arguments de chacun.

vos arguments de ne pas vouloir séparer vos enfants est un argument peu recevable dès l'instant où ils sont de pères différents donc ont le droit d'avoir des relations avec leurs pères.

cdt